

Dossier de presse
Messanges, 1^{er} août 2025

SECURISATION DES PLAGES LANDAISES

Lancement du dispositif expérimental Nageurs-sauveteurs à la puissance XL



Sommaire

Communiqué de presse	p.3
Pourquoi un nouveau dispositif de sécurisation des plages ?.....	p.4
NSXL : des actions innovantes et collectives pour répondre aux nouveaux enjeux de la sécurisation des plages	p.5
Repères	p.6

« Nageurs-sauveteurs à la puissance XL » un dispositif inédit en Europe déployé sur les plages des Landes

Le Département des Landes et le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL), chargé d'accompagner les collectivités en matière de sécurisation des plages, annoncent le lancement du dispositif expérimental « Nageurs-sauveteurs à la puissance XL » au 1^{er} octobre 2025. Un virage ambitieux et innovant dans la surveillance des baignades et pour une sécurisation des plages tout au long de l'année.

Au cœur de l'été, les plages landaises font le plein de vacanciers mais leur fréquentation par les touristes ou les Landais s'étire désormais bien au-delà de la traditionnelle saison estivale.

En conséquence, les risques d'accidents sont eux aussi en augmentation durant les ailes de saison de plus en plus étendues et diversement surveillées selon les communes concernées.

Face à ce constat, le SMGBL, s'inspirant du modèle australien, démarre l'expérimentation « Nageurs-sauveteurs à la puissance XL » (ou NSXL) soutenu par le Département des Landes.

Inédit en Europe, ce dispositif vise à assurer une vigilance renforcée tout au long de l'année, à promouvoir le métier de nageur-sauveteur, à sensibiliser les générations futures et acculturer le grand public à la sécurité aquatique. Le tout dans une logique de solidarité entre les territoires.

Parmi les actions concrètes du projet : le recrutement en cours de 24 nageurs-sauveteurs dédiés à ce programme (en plus des effectifs habituels de saison) et la création d'un centre d'initiation et de perfectionnement départemental itinérant dédié à la sécurité aquatique et à la promotion du métier de nageur-sauveteur.

Le 11 juillet dernier, les élus départementaux ont validé l'attribution d'une subvention d'1,2 million d'euros au SMGBL pour le déploiement du dispositif sur l'ensemble des plages littorales et lacustres landaises.

Mise en œuvre de l'expérimentation : du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2027.

Pourquoi un nouveau dispositif de sécurisation des plages ?

Pour rester optimale, la sécurisation des baignades océanes et lacustres doit répondre à 3 constats :

1) L'évolution des pratiques et des usages de la plage

Depuis la crise sanitaire liée à la COVID, la **fréquentation des plages** par les Landais, les touristes et les associations ou écoles locales et extérieures est **en augmentation** à l'image de la fréquentation touristique du département qui est passée de 23,3 M de touristes en 2019 à 26,8 M en 2024.

L'essor des activités aquatiques permet aussi de profiter des bienfaits de l'océan **tout au long de l'année**, entraînant une fréquentation qui s'allonge aussi dans la durée.

Face à cela, la **disparité des périodes et horaires de surveillance** des baignades selon les communes dessert la compréhension du dispositif de surveillance à l'échelle du département vis-à-vis des usagers.

2) L'évolution du métier de nageur-sauveteur et de son accessibilité

Le niveau de responsabilité et de technicité croissant du métier de Nageur-Sauveteur **nécessite sa valorisation** à l'échelle du département afin de **fidéliser** les chefs de poste et adjoints et de répondre au risque de pénurie.

S'ajoutent aussi des **difficultés d'accès à ce métier** par les jeunes landais en raison des coûts des diplômes et des formations ainsi que des difficultés de logement à proximité des zones de baignade. À l'heure actuelle, seuls environ 50% des NS en poste sur les plages landaises sont originaires du département.

3) L'éducation et la sensibilisation aux risques

L'attractivité des activités aquatiques est forte. L'effort de prévention du SMBGL via des **outils d'éducation et de sensibilisation** à destination des scolaires (programme « Landes, Terre de Sauveteurs ») et du grand public ne doit pas faiblir, dans un contexte de dangerosité des plages littorales et lacustres souvent méconnue des usagers.



NSXL : des actions innovantes et collectives pour répondre aux nouveaux enjeux de la sécurisation des baignades

Enjeu 1 : Prolonger la sécurisation de l'ensemble des plages landaises au-delà de la saison estivale tout en tentant d'homogénéiser les périodes et horaires de surveillance.

Les actions :

- ➔ Le recrutement - en cours - de 24 nageurs-sauveteurs par le SMGBL.
- ➔ Ils seront répartis sur trois secteurs Nord, Centre et Sud, avec pour chaque secteur un binôme de responsables.
- ➔ Les ressources humaines et matérielles des collectivités dédiées à ce dispositif seront mutualisées afin de garantir un dispositif harmonisé et solidaire à l'échelle du territoire.

Enjeu 2 : Valoriser le métier des nageurs-sauveteurs, fidéliser les nageurs-sauveteurs et faciliter l'accès de ce métier à tous les jeunes landais.

Les actions :

- ➔ Les 24 agents seront embauchés à temps complet via des contrats de projet de 27 mois afin de les professionnaliser et de les fidéliser.
- ➔ Création d'un centre d'initiation et de perfectionnement délocalisé et itinérant dédié à la sécurité aquatique et à la promotion du métier. Un parcours de sensibilisation et d'initiation est imaginé de la maternelle jusqu'à la prise de poste de nageurs-sauveteurs à partir de 18 ans. Il visera, notamment dans les secteurs ruraux, à promouvoir et à professionnaliser le métier.

Enjeu 3 : Renforcer les dispositifs de prévention

Les actions :

- ➔ Outre les opérations de sensibilisation déjà existantes, des patrouilles de prévention océanes assurées par les 24 NSXL circuleront sur les plages d'octobre à mai, permettant de maintenir la sensibilisation et l'information des usagers tout au long de l'année.
- ➔ Les 24 NSXL seront déployés sur tout le département des Landes afin de renforcer les opérations de sensibilisation des scolaires (primaires et collèges) et le grand public à la sécurité aquatique et à la préservation de l'environnement. Par ailleurs, des expérimentations de cours de natation en milieu naturel pour les scolaires, pourront par exemple être proposés pour accueillir les enfants aux conditions réelles du milieu océanique.

Enjeu 4 : Evaluer et financer l'expérimentation

Les actions :

- ➔ Création d'un comité de pilotage NSXL, composé d'élus et de techniciens du Département et des collectivités gestionnaires de zones de baignade. Il procédera à l'évaluation annuelle du dispositif et suivra l'avancement global de l'expérimentation. Il a pour mission une suivi régulier et un réajustement en fonction des événements.
- ➔ Avec un coût prévisionnel de 2,7 M€, le Département participe à hauteur d'1,2 M€ dont 200 000 € en 2025, puis 500 000 € en 2026 et en 2027. Autofinancement, contribution des communes adhérentes et partenariat avec des acteurs privés complèteront le financement.

Repères

72 % des vacanciers dans les Landes déclarent venir pour le littoral.

77 % des nuitées du département (20,5 millions) sont enregistrées sur la côte landaise en 2024.

Au 1er rang du top 3 des activités citées par les touristes : « La plage et le farniente » devant les balades à pieds et le vélo.

Fréquentation touristique landaise 2024 : 50 % haute saison, 22 % en avant-saison (avril à juin) et 12% en arrière-saison (septembre octobre).

106 km de littoral dans les Landes.

58 postes de secours : 38 sur le littoral – 20 sur les plans d'eau intérieurs (lacs et lacs marins).

Près de 500 nageurs-sauveteurs recrutés chaque année par les communes pour l'ensemble des baignades landaises.

6 nageurs-sauveteurs « volants » et 2 nageurs-sauveteurs de bord héliportés sont recrutés par le SMGBL. Affectés dans un poste de secours et à l'aérodrome de Mimizan, ils assurent les remplacements des nageurs-sauveteurs et assistent la Gendarmerie pour armer le Département Aérien Saisonnier Médicalisé (DASM) en partenariat avec le Centre Hospitalier de Dax.

69 846 personnes prises en charge par les nageurs-sauveteurs des Landes en 2024.

(chiffres sources SMGBL et Landes Attractivité)

Le Département des Landes et le littoral - Une stratégie à plusieurs facettes

Le Département est engagé sur deux axes forts concernant le littoral : son attractivité (touristique et économique) et l'impératif de sa protection du point de vue de l'environnement et de la biodiversité.

Parmi les actions phares menées, le Département des Landes finance à 50 % les opérations de nettoyage différencié des plages effectuées par le Syndicat mixte Littoral landais auquel il adhère.

Chaque année, cette action représente un coût de plus de 700 000 € pour la collectivité départementale pour une moyenne de 12 000 m³ de déchets ramassés sur nos plages.

Le Syndicat mixte de gestion des baignades landaises - SMGBL

Créé en 2003 en syndicat intercommunal à vocation unique puis modifié en 2010 en syndicat mixte de Gestion des Baignades landaises pour la qualité des eaux de baignades et destination d'excellence, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises, constitué de l'ensemble des collectivités landaises gestionnaires de baignade, a pour mission toute action visant à harmoniser et mutualiser les ressources pour la sécurisation des usagers fréquentant les plages et lacs landais et la gestion de la qualité des eaux de baignade, à l'échelle des Landes.

Ce regroupement permet également aux collectivités de bénéficier d'une réponse uniforme aux enjeux et aux obligations croissantes, de réaliser des économies (moyens mutualisés), d'initier des projets liés à l'innovation à la démarche qualité des postes de secours pour l'accueil des publics et de bénéficier de financements publics ou privés réservés aux démarches groupées (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil départemental...).